

# LE.POINT.SYNDICAL



LE JOURNAL DE LA CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX

**SANTÉ ET SÉCURITÉ**

**UNE RÉFORME  
LÉGISLATIVE  
PLUS QUE  
NÉCESSAIRE**

**KRUGER**

**LES CHOSES  
N'EN RESTERONT  
PAS LÀ**

**TRAVERSIERS**

**ENTRE LES  
VAGUES QUI  
S'ENTRECHOQUENT**



# LE QUÉBEC QU'ON VEUT

Rarement, au cours des dernières décennies, le Québec a eu l'occasion de poser les assises pouvant définir l'avenir de son vivre-ensemble. Oh, certes, les puissants ne ratent pas souvent leur chance: déficit zéro, remboursement accéléré de la dette, politiques d'austérité – autant de mesures budgétaires draconiennes imposées par l'entremise d'une trame narrative justifiant l'inévitabilité de la chose.

Chaque fois, les impacts ont été les mêmes: rétrécissement des services offerts à la population et recul des mesures sociales venant en aide aux moins nantis, l'accroissement des inégalités ainsi entraîné se mesurant tant par les indices de réussite scolaire que par ceux de l'espérance de vie.

Or, la situation économique dont jouit actuellement la société québécoise nous offre cette rare possibilité de renverser la vapeur et de renforcer le rôle de l'État québécois en matière d'égalité des chances et de redistribution de la richesse. Alors que son ministre des Finances déposera le 10 mars prochain un nouveau budget, le premier ministre François Legault doit réaliser tout le potentiel de cette occasion qui s'offre à nous.

Fort d'une excellente vitalité économique, le Québec bénéficie aujourd'hui d'un surplus budgétaire de 4,3 milliards de dollars. 4,3 milliards. Un excédent de cette ampleur nous donne largement l'espace nécessaire pour faire les choix qui s'imposent aujourd'hui à la société québécoise.

Bien entendu, on nous rétorquera que de ces 4,3 milliards, la modique somme de 2,7 milliards devra être consentie au Fonds des générations afin de diminuer le poids de notre dette. Cette somme

était initialement prévue afin d'atteindre un ratio dette/PIB au cours de l'année 2025-2026. Or, cet objectif est aujourd'hui atteint. En avance sur ses cibles de remboursement de la dette, le gouvernement du Québec a la possibilité de reconsidérer ses transferts au Fonds des générations. Il doit la saisir.

Bien que la croissance économique du Québec soit deux fois supérieure à celle du Canada, elle demeure menacée par le phénomène de rareté de main-d'œuvre qui frappe plusieurs de nos industries. La numérisation rapide de notre économie empêche nombre de Québécoises et de Québécois d'intégrer pleinement le marché du travail. En limitant depuis plus de 20 ans l'effectif scolaire par une enveloppe budgétaire fermée, le ministère de l'Éducation restreint l'accès aux études secondaires pour adultes et contraint plusieurs commissions scolaires à resserrer l'accès à leur formation. Alors que plusieurs s'inquiètent jour après jour de l'inadéquation entre les compétences de la main-d'œuvre et le marché de l'emploi, cette situation doit cesser.

## Coup de barre réclamé

La nécessaire lutte contre les changements climatiques impose au gouvernement de faire des gestes forts qui bousculeront inévitablement nos façons de procéder. Les entreprises connaîtront une transformation radicale de leurs processus de production. Les citoyennes et les citoyens devront aussi revoir leurs habitudes de consommation. Les travailleuses et les travailleurs seront aux premières loges de ces changements. Le gouvernement doit certes appuyer nos industries dans la réduction de leur empreinte écologique, mais il doit également – et surtout – veiller à ce que cette évolution ne se fasse pas au détriment des salarié-es. Des mesures concrètes doivent appuyer les travailleuses et les travailleurs, notamment en matière de formation continue.

Pendant que les politiques d'austérité malmenaient sans relâche les plus démunies de notre société, les 540 000 travailleuses et travailleurs du secteur public ont encaissé le coup en dépit des frustrations quotidiennes, des surcharges de travail et de l'épuisement professionnel. Le prochain budget doit rompre avec l'appauvrissement annoncé par les offres du président du Conseil du trésor en décembre dernier et donner le réel coup de barre réclamé depuis de trop nombreuses années.

Le 10 mars prochain, François Legault se retrouvera en position de répondre aux nombreux défis qui nous attendent. À lui de profiter pleinement de cette occasion. ●

Jacques Létourneau

Président de la CSN



François Legault doit réaliser tout le potentiel que représente le prochain budget du Québec. À lui d'en saisir pleinement l'occasion.

## LE.POINT.SYNDICAL Février . Mars . 2020

Le Point syndical est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux • 514 598-2131 • Publié cinq fois par année, il est tiré à 16 500 exemplaires et distribué gratuitement à tous les syndicats de la CSN • COORDINATION : Ariane Gagné • DIRECTION ARTISTIQUE : Philippe Brochard • RÉVISION : Ariane Gagné et Lise Prud'homme • COUVERTURE : Tomasz Walenta • VERSION WEB : Jean-François Ranger et Mathieu M.-Perron • IMPRESSION : Hebdo Litho • DISTRIBUTION : Module distribution – Communications CSN • Pour modifier le nombre d'exemplaires reçus 514 598-2233 • ISSN : 2561-7435 • Dépôt légal : BANQ et BAC, 2019 • Envoi de poste publication n° de convention : 40064900 • Retourner toute correspondance ne pouvant être livrée au Canada à : CSN, 1601, av. De Lorimier, Montréal (Québec) H2K 4M5



## 3 POINT.POLITIQUE RÉFORME DU MODE DE SCRUTIN

Pour un véritable changement

## 4 POINT.D'ORDRE MATERNELLES 4 ANS

Une réforme conduite à l'aveuglette

**PLUS :** Les employé-es de BANQ rejoignent la CSN

## 5 POINT.DE.RUPTURE NON-RESPECT DE L'ENTENTE CHEZ KRUGER

Les choses n'en resteront pas là

## 6 POINT.CHAUD À LA CROISÉE DES CHEMINS

Les défis de main-d'œuvre dans la distribution alimentaire

## 7 POINT.NÉVRALGIQUE ROUTE 138 ET TRANSPORT SUR LA CÔTE-NORD

Qu'attend le gouvernement ?

**PLUS :** La réforme Roberge en éducation, le parlement bâillonné

## 8 DOSSIER UNE RÉFORME LÉGISLATIVE PLUS QUE NÉCESSAIRE EN SANTÉ ET SÉCURITÉ

## 10 POINT.CULMINANT LA SUITE DU MONDE

Reprise des quotidiens du Groupe Capitales Médias

## 11 POINT.D'ARRIVÉE SUR LES TRAVERSIERS

Entre les vagues qui s'entrechoquent

**PLUS :** SQDC, un soupir de soulagement

## 12 POINT.DE.BASCULE NÉGOCIATION DU SECTEUR PUBLIC

La CAQ souhaite-t-elle asphyxier les services publics ?

LE.BALADO.DU.NUMÉRO 13

LE.POINT.EN.BREF 14

POINT.DE.REPOS 16

## MODE DE SCRUTIN

# RÉFORME ATTENDUE

Alors que certains craignent que l'avènement d'un scrutin proportionnel mixte à compensation régionale ne soit source d'instabilité, plusieurs estiment qu'un véritable changement de culture politique s'impose à Québec.

Par François L'Écuyer



**30** novembre 1998. Malgré le fait qu'il obtient 27 618 voix de moins que les libéraux, le Parti québécois, alors dirigé par Lucien Bouchard, récolte 76 des 125 sièges de l'Assemblée nationale. De son côté, en dépit de l'appui de 12 % de la population, l'ADQ ne faisait élire qu'un seul député, Mario Dumont.

D'aucuns diront que le Québec l'a échappé belle – rappelons-nous que Jean Charest flirtait à l'époque sur la vague du « gros bon sens » de son voisin ontarien, le conservateur Mike Harris. D'autres pointeront du doigt cette victoire douce-amère comme étant à l'origine du report d'un nouveau référendum peu de temps après la défaite crève-cœur de 1995. Mais l'évidence mathématique en frappait plus d'un : avec moins de 43 % des voix exprimées, le PQ raflait tout de même 61 % des circonscriptions et Lucien Bouchard se retrouvait, bien en selle, à la tête d'un gouvernement majoritaire.

Le débat entourant le mode de scrutin au Québec n'est pas nouveau, mais une fenêtre menant à une véritable réforme semble se dessiner depuis que la ministre de la Justice, Sonia Lebel, a déposé le projet de loi 39 établissant un nouveau mode de scrutin.

Présente en commission parlementaire, la CSN a appuyé l'objectif général d'une telle réforme. Elle a toutefois souligné que de nombreuses modifications doivent y être apportées avant de recevoir l'aval de la confédération, notamment quant à la volonté du gouvernement de tenir un référendum sur cette question... lors des élections générales de 2022. « C'est un enjeu trop important pour être abandonné aux considérations partisans d'une campagne électorale, rappelle le président de la CSN, Jacques Létourneau. Les parlementaires ont la légitimité pour aller de l'avant. Mais si le gouvernement tient mordicus à soumettre la question dans le cadre d'un référendum, celui-ci doit se tenir avant les élections de 2022. »

La centrale syndicale a aussi exprimé de sérieuses réserves quant à ce que plusieurs ont qualifié de « prime au vainqueur » contenue dans la formule de compensation privilégiée par le gouvernement. « L'objectif d'un mode de scrutin proportionnel est de trouver un juste équilibre entre le nombre de voix exprimées et le nombre de sièges accordés aux différents partis. Ce n'est pas de récompenser en double le parti qui a remporté un siège de circonscription avec une minorité du suffrage ! », ajoute-t-il.

Christan Dufour, l'une des rares voix à s'opposer à l'idée d'un mode de scrutin proportionnel mixte à compensation régionale et auteur de l'ouvrage *Le pouvoir québécois menacé. Non à la proportionnelle!*, argue qu'un

tel système diminuerait le poids politique du Québec, seul gouvernement francophone en Amérique du Nord. Le Québec serait dès lors abandonné aux aléas des coalitions entre différents partis, synonymes pour le politologue d'instabilité politique. Qui plus est, la population se verrait privée de son droit de « congédier » un gouvernement – les élections de 1998 prouvant pourtant cette impossibilité... dans le cadre d'une élection à scrutin uninominal à un tour!

Ancienne présidente de la CSN, aujourd'hui présidente des Organisations unies pour l'indépendance (OUI Québec), Claudette Carbonneau rejette l'argument voulant que la proportionnelle diminuerait le pouvoir du Québec.

« Dans l'histoire récente, le Québec a rarement eu un gouvernement aussi peu nationaliste que celui de Philippe Couillard, soutient l'ancienne présidente de la CSN. Son gouvernement nous implorait d'être indulgents envers l'Alberta en fonction des paiements de péréquation et ne montait pas aux barricades pour exiger un rehaussement des transferts fédéraux en santé. Aux yeux de Philippe Couillard, le fruit n'était jamais assez mûr pour porter une quelconque revendication quant aux pouvoirs du Québec. Son appui inconditionnel à la Charte canadienne des droits et libertés était pour le moins démesuré quand on prend en considération la spécificité de la nation québécoise. L'attitude à-plat-ventriste du gouvernement Couillard était en porte-à-faux des trois autres partis représentés à l'Assemblée nationale. »

Pour Claudette Carbonneau, l'analyse de Christian Dufour repose sur une mauvaise compréhension de la récente reconfiguration de la scène politique québécoise. « Nous pourrions lui donner en partie raison, car le système uninominal à un tour a procuré au Québec une certaine stabilité... à l'époque où le Québec était monopolisé par deux grands partis, concède-t-elle. Mais qu'on le veuille ou non, nous sommes aujourd'hui en présence de quatre partis politiques et cette réalité semble bien implantée. »

Néanmoins, un véritable changement de culture politique s'impose à Québec, estime-t-elle. « Nos partis politiques doivent mettre de côté leurs intérêts partisans au bénéfice de l'ensemble de la population. L'important débat sur l'aide médicale à mourir et le travail parlementaire effectué dans le dossier de la violence faite aux femmes nous ont montré les effets positifs d'une telle collaboration. »

Un point de vue partagé par Jacques Létourneau. « Afin que notre système électoral représente le plus fidèlement possible la volonté populaire, il faut mettre fin au mode de scrutin hérité de l'empire britannique. Il revient à la classe politique de s'adapter en conséquence afin de faire avancer l'intérêt public – certainement pas l'inverse ! » ●



**BAnQ**

## PRENDRE EN MAIN SA VIE SYNDICALE

Un désir d'autonomie et de renouveau syndical: c'est ce qui a motivé 400 employé-es de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ) à entreprendre la campagne de changement d'allégeance syndicale survenue l'automne dernier.

En mai 2019, alors qu'approche la période de maraudage, une quarantaine de travailleuses et de travailleurs de BANQ décident de s'organiser pour grossir les rangs de la CSN. À l'avant-plan des pourparlers, ressort le désir de revitaliser l'intérêt des membres pour leur syndicat et d'avoir la mainmise sur les négociations, tant en ce qui concerne les contrats d'assurance et la négociation de conventions collectives que le contrôle sur le budget ou la vie syndicale. Bref, c'est une volonté de conquérir le pouvoir d'agir qui a alors poussé les membres, affiliés au Syndicat de la fonction publique du Québec, à entreprendre cette démarche.

«On s'est rendu compte, finalement, que la plupart des gens étaient d'accord avec nous», souligne Guylaine Vallée, vice-présidente du nouveau Syndicat des travailleuses et travailleurs unis de BANQ-CSN. «On n'a pas eu à insister et à développer une grande stratégie de séduction; nos collègues étaient déjà convaincus que c'était la bonne chose pour eux.»

Plus de 100 personnes se sont déplacées, un samedi soir à 18 h, à la première assemblée générale qui s'est tenue après la période de maraudage. Ça ne peut être plus clair: ce changement les inspire! Ce vent de renouveau se sent d'ailleurs jusque dans les structures du syndicat. «On a beaucoup de pain sur la planche», enchaîne Guylaine Vallée. «On a créé une nouvelle structure de délégué-es pour chacune des sections. Chacun d'eux représentera une trentaine de personnes. Notre but est de nous rendre disponibles pour les membres et de faire en sorte qu'ils se sentent enfin écoutés.»

Le nouveau syndicat constitué rassemble des techniciennes et techniciens en documentation, des commis, des agentes et agents de bureau, des manutentionnaires, des secrétaires et plusieurs autres corps de métiers. Bienvenue à la CSN! ● **Camille Godbout**

**MATERNELLES 4 ANS**

## UNE RÉFORME CONDUITE À L'AVEUGLETTE

Un récent sondage mené par la CSN est éloquent: la réforme improvisée du gouvernement Legault risque fort de manquer sa cible et d'entraîner des dommages collatéraux qui seront difficiles à réparer.

Par **Thierry Larivière**

Photo: Jean-François Coutu



La CAQ a foncé droit devant avec l'implantation de ses maternelles 4 ans. Dans l'empressement, elle a omis d'en mesurer les effets sur le réseau de la petite enfance, de considérer l'offre régionale de services de garde éducatifs et de bien analyser le profil des enfants qui sont privés d'une place dans le réseau. Et les répercussions de ces négligences seront nombreuses.

### Un réseau qui tient à un fil

Le ministre de la Famille, Mathieu Lacombe, avait affirmé vouloir augmenter le nombre de places en CPE et en milieu familial. Il s'agissait d'une sorte de prix de consolation pour faire avaler l'arrivée de 2600 classes de maternelle 4 ans dans les prochaines années. Or, seulement dans les milieux régis et subventionnés, on constate une baisse d'environ 25% de la capacité d'accueil depuis trois ans! Chaque fois qu'une RSG cesse ses activités, c'est six places pour les enfants de zéro à cinq ans qui disparaissent.

Le sondage de la CSN, mené auprès de 2700 responsables en services de garde (RSG) régis et subventionnés et membres du personnel en CPE, illustre bien le défi à venir

### UN SONDRAGE INQUIÉTANT

**23%** des répondantes pensent prendre leur retraite ou quitter la profession d'ici deux ans.

**44%** affirment que le débat sur les maternelles 4 ans affecte leur moral.

**90%** viennent d'un CPE qui peine à recruter des éducatrices ayant suivi une formation collégiale.

**27%** indiquent que des postes sont actuellement vacants dans leur CPE.

**72%** des RSG soutiennent que la pénurie de remplaçantes les affecte personnellement.

**74%** des RSG constatent que des collègues cessent leurs activités.

dont les jeunes parents du Québec risquent de pâtir. Les travailleuses et travailleurs du réseau sont à bout de souffle. Il manque de relève et ce manque risque de s'accroître dans les prochaines années. En ce sens, le gouvernement doit prendre au sérieux la menace d'une pénurie de personnel qui plane sur le secteur.

La mise sur pied du réseau a été une avancée sociale pour le Québec, particulièrement pour les femmes. À ce titre, la représentante du secteur des CPE à la FSSS-CSN, Louise Labrie, s'inquiète. «Le manque de considération pour ce réseau est en train d'éroder les bases sur lesquelles il reposait, soit le personnel qualifié en nombre suffisant.»

### Un climat peu invitant

Le débat sur les maternelles 4 ans risque d'ébranler les CPE et les milieux familiaux régis et subventionnés; il ne fera rien pour inciter plus de jeunes à s'inscrire au programme collégial conduisant à l'exercice du métier d'éducatrice. Karine Morisseau, représentante du secteur RSG à la FSSS-CSN, y voit une contradiction. «Alors que le gouvernement lui-même convient de la nécessité d'augmenter l'offre, il aura bien du mal à faire en sorte que le réseau puisse continuer à accueillir le nombre d'enfants actuel. Ce n'est guère étonnant quand on voit à quel point il le néglige.»

### Et l'offre régionale?

Le gouvernement Legault doit tenir compte des analyses réalisées par son propre ministère de la Famille, en septembre 2019. Il doit ralentir le développement de classes de maternelle 4 ans et adapter leur déploiement en fonction de chaque réalité régionale.

Les cartes du ministère montrent en effet que plusieurs MRC du Québec connaissent des surplus de places en services de garde éducatifs et que de nombreuses autres MRC sont à l'équilibre. Ouvrir rapidement des maternelles 4 ans à ces endroits ne serait pas un déploiement «cohérent» avec le réseau de la petite enfance. Or, le projet de loi 5 adopté en novembre dernier mise sur cette cohérence avec les services existants. Pour y arriver, il faudra cibler les MRC dans le besoin au lieu de développer des classes de maternelle tous azimuts. ●



## NON-RESPECT DE L'ENTENTE CHEZ KRUGER

# LES CHOSES N'EN RESTERONT PAS LÀ

Les salarié-es de l'usine de pâtes et papiers de Kruger à Brompton sont prêts pour la lutte. S'ils obtiennent gain de cause dans l'arbitrage qui les oppose à l'employeur, ils entameront sans attendre la négociation de leur convention collective. Et ils comptent bien récupérer leur dû.

Par Guillaume Francœur

Photo : Jocelyn Riendeau

Les employé-es sont en colère, car l'employeur ne respecte pas l'entente intervenue entre les deux parties en 2017. Pour comprendre pourquoi était intervenue cette entente, il faut se reporter il y a 10 ans. Le président de Kruger, Joseph Kruger fils, s'était lui-même rendu à l'usine de Brompton pendant la négociation de la convention collective. Devant une foule de salarié-es ébahis, il a retourné ses poches, vides, pour illustrer la situation financière difficile dans laquelle se trouvait l'entreprise.

Voulant protéger leur gagne-pain et aider à maintenir l'entreprise et l'usine à flot, les travailleuses et travailleurs avaient alors accepté d'importantes concessions. C'est ainsi qu'ils ont encaissé une diminution de salaire de 10%. Transportons-nous maintenant sept ans plus tard, en avril 2017. La société Kruger a

survécu et l'usine de Brompton aussi. D'autres défis se dressent toutefois sur leur chemin. La crise des médias continue de s'aggraver et la demande pour le papier journal, qui est alors le seul produit fabriqué à l'usine de Brompton, est en forte baisse. Qui plus est, les États-Unis imposent des tarifs importants sur les papiers d'impression en provenance du Canada, prétendant que les sociétés canadiennes font du *dumping*.

Kruger juge qu'il est temps de diversifier sa production. L'entreprise décide d'investir afin d'équiper l'usine de Brompton des dispositifs nécessaires pour la production de papier d'emballage alimentaire. Faisant encore planer les perspectives d'avenir incertaines de l'établissement, la papetière sollicite, une fois de plus, la collaboration des salarié-es. Afin de prévoir ses dépenses à long terme

**L'usine se porte mieux, mais l'employeur n'a toujours pas renvoyé l'ascenseur. Frustrés, les syndiqué-es ne vont pas baisser les bras.**

et d'avoir les coudées franches pour pouvoir procéder aux investissements qui s'imposent, l'employeur demande aux employé-es de renoncer, deux ans d'avance, à négocier une nouvelle convention collective.

Le syndicat s'est donc à nouveau retrouvé coincé entre son désir d'obtenir les meilleures conditions possible pour ses membres et sa volonté de participer à la pérennité de l'organisation. «Les travailleuses et travailleurs ont de nouveau accepté d'apporter leur contribution durant cette importante phase de transformation», explique le président du syndicat et opérateur de bobineuse-coupeuse depuis 20 ans, Sébastien Carrier Provencher. Une entente visant à prolonger de six ans la convention collective alors en vigueur, sans droit de grève et de lock-out a ainsi été conclue. Selon ses propres termes, l'entente était conditionnelle à «la réalisation du projet de diversification de 53 millions de dollars [...]» en réalisant «la séparation des systèmes de cassé et d'eau blanche des deux machines» ainsi que «l'installation d'une tour de blanchiment, d'un système de raffinage de la pâte Kraft et d'une presse encolleuse sur la machine 2». L'entente stipulait également que le projet devait être réalisé avant le 31 mai 2019, soit la date d'échéance de la convention collective.

## Une « collaboration » à sens unique

Où en est-on aujourd'hui, plus de six mois après l'expiration de la convention collective et de la date butoir pour l'achèvement du projet de diversification? La tour de blanchiment n'est pas installée et elle ne le sera vraisemblablement jamais, selon le président du syndicat. L'entreprise a finalement opté pour un papier d'emballage brun, que l'usine produit depuis novembre dernier.

«Au lieu d'installer un système de raffinage, ils font passer la pâte Kraft dans les vieux raffineurs, souligne M. Carrier Provencher. Ils ne se sont pas non plus occupés de l'installation d'une presse encolleuse et n'ont pas l'air partis pour s'en occuper un jour.»

L'employeur affirme de son côté avoir rempli ses obligations en investissant 53 millions de dollars dans l'usine. Il estime cela suffisant pour que l'entente soit valide. Une position quelque peu surprenante, considérant qu'il n'a toujours pas versé les augmentations salariales prévues pour l'année 2019. «Il dit qu'il a investi l'argent, mais on ne voit pas où ça a été fait. Les 53 millions, c'était pas pour faire de l'entretien!», s'exclame-t-il.

Il va sans dire que les syndiqué-es sont déçus et ont l'impression que l'employeur a profité de leur bonne volonté. «Les membres connaissent les concessions qu'ils ont faites pour sauver l'usine et sont frustrés. Aujourd'hui, celle-ci se porte mieux; le prix du papier journal a recommencé à augmenter depuis, mais l'employeur n'a toujours pas renvoyé l'ascenseur. Les syndiqué-es ne vont pas baisser les bras et sont déterminés à faire invalider l'entente pour négocier dès maintenant. Ils sont résolus à se faire respecter», conclut le président du syndicat. ●



## DISTRIBUTION ALIMENTAIRE

# À LA CROISÉE DES CHEMINS

Colabor et Metro–Newton : deux centres de distribution alimentaire de la région de Québec, deux réalités différentes, mais des défis de main-d'œuvre communs.

Par Ariane Gagné

Photos : Pascal Ratthé

Chez Metro–Newton, le travail de préparateur de commandes est très exigeant physiquement et les problèmes de dos sont légion. «Les employé-es attirés à ce poste doivent soulever près de 4000 livres par jour. C'est l'équivalent d'une voiture!», illustre Luc Lafond, président du syndicat. La marchandise qui y entre est livrée en totalité dans les épiceries des bannières Metro.

Colabor, pour sa part, dessert les restaurants ainsi que les cafétérias de ministères et d'organismes gouvernementaux; les besoins de livraison de cette clientèle se déclinent en petites et en moyennes quantités, tout en étant très diversifiés. Les employé-es doivent exécuter plusieurs allers-retours dans l'entrepôt afin d'assembler ces multiples commandes. Contrairement à Metro–Newton, qui ne livre que des produits secs, le travail chez Colabor se fait en partie dans des environnements réfrigérés et frigorifiés. «Les jeunes trouvent difficiles les horaires de soir ou de nuit, à des

températures qui peuvent descendre jusqu'à -28 °C», explique le président du syndicat, André Boisvert.

Dans l'ensemble des centres de distribution, le port du casque d'écoute, qui dicte les tâches à exécuter ainsi que la cadence de travail, n'aide certainement pas au moral des troupes.

## Horaires et salaires : le nerf de la guerre

La rudesse du travail n'est pas étrangère aux problèmes de recrutement et de rétention dans les centres de distribution. Or, d'autres causes, dont les horaires et les salaires, constituent également des enjeux cruciaux. «Aucun salarié-e n'a envie de rentrer souper après son quart de travail le dimanche et de se faire rappeler à minuit pour un remplacement», explique Luc Lafond. L'employeur tente d'arrêter cette pratique. De concert avec le syndicat, il a mis en place des mécanismes pour mieux planifier le travail des employé-es sur appel. Mais il faut plus.

André Boisvert croit que l'horaire de quatre jours sera à l'ordre du jour de la prochaine négociation. «Les gens aiment donner un coup pour bénéficier de trois jours de congé.»

Chez Colabor, les échelons salariaux ont été révisés en cours de convention; un comité a été formé du côté de Metro–Newton pour se pencher aussi sur la question; mais du travail reste à faire dans les deux cas pour bonifier le salaire à l'embauche, qui a à peine bougé depuis 25 ans et qui gravite autour de 15 \$ l'heure. «Même si au sommet de l'échelle, le revenu se rapproche de 30 \$ l'heure incluant les primes, il manque des bonbons lors du recrutement, et l'employeur n'aura pas le choix d'y voir», souligne Luc Lafond.

## Zoom arrière sur le secteur

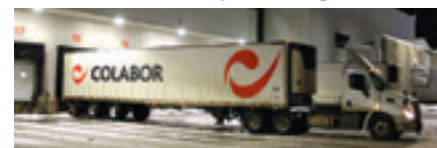
Face à Sysco et à Garden Food Service, ses deux plus proches concurrents, l'entreprise Colabor doit tirer son épingle du jeu. Et ça joue dur. Elle a récemment fermé deux centres de distribution en Ontario et perdu de gros clients. Était-ce faute de personnel pour répondre à leurs besoins exigeants? L'histoire ne le dit pas, mais on sait que le taux de chômage de la région de Québec est très bas et que la rareté de main-d'œuvre y est encore plus criante qu'ailleurs.

De son côté, Metro fait face à deux acteurs importants qui ont aussi pignon sur rue au Québec : Loblaw et Sobeys. Costco s'en tire pour sa part plutôt bien dans son créneau, tandis que le dernier venu en alimentation, Walmart, a considérablement fait reculer les marges de profit dans le secteur. Et il ne faudrait pas oublier le commerce en ligne, qui prend de l'ampleur. Un joueur comme le Marché Goodfood tâte déjà ce terrain... L'avenir annonce-t-il certaines fusions ou acquisitions qui changeront le portrait du secteur?

Vice-président à la Fédération du commerce–CSN, Alexandre Giguère est bien conscient que les centres de distribution seront tôt ou tard appelés à se réinventer. «Déjà, dans les épiceries, la prise de commandes en ligne et les caisses en libre-service ont fait leur entrée, souligne-t-il. À certains endroits, les clients disposent même d'un scanner pour étiqueter en temps réel les produits qu'ils déposent dans leur panier. Une chose est sûre : de nouvelles façons de faire l'épicerie auront un impact majeur sur toutes les parties prenantes de la distribution alimentaire au Québec.» ●

## ET LES CAMIONNEURS ?

Bien des camionneurs préfèrent la longue route à la ville, puisqu'ils évitent les embouteillages en milieu urbain. Plusieurs choisissent donc de travailler pour les grandes compagnies de transport, où le



salaires est fort différent de celui des centres de distribution. Un camionneur chez Colabor, qui fait entre 12 et 15 arrêts dans sa journée,

souvent dans la circulation, est payé environ 15 \$ l'heure à l'embauche. Souvent, il est tenu de décharger lui-même la marchandise, à l'aide d'un diable qu'il doit manipuler l'hiver dans la neige. Dans un tel contexte, l'embauche de camionneurs par les centres de distribution devient ardue.

TRANSPORT SUR LA CÔTE-NORD

# QU'ATTEND LE GOUVERNEMENT POUR AGIR ?

Ça ne peut plus continuer ainsi : il faut dès maintenant trouver des solutions aux effets néfastes engendrés par l'isolement de notre région, plaide Guillaume Tremblay, président du Conseil central Côte-Nord-CSN.

Par Noémi Desrochers



Les élu-es régionaux et les préfets ainsi que la Coalition Union 138, à laquelle prend part le Conseil central Côte-Nord-CSN, réclament au gouvernement des moyens pour désenclaver le territoire. Ils estiment que la construction d'un pont entre Baie-Sainte-Catherine et Tadoussac ainsi que le prolongement de la route 138 de Kegaska à Blanc-Sablon viendraient atténuer plusieurs problèmes. « Comment expliquer qu'au 21<sup>e</sup> siècle, une région comme celle de la Côte-Nord ne possède pas de lien fixe avec le reste du Québec ? » souligne à grands traits Guillaume Tremblay.

## Des impacts majeurs

À l'heure actuelle, accéder à la Côte-Nord nécessite presque obligatoirement un passage en bateau, que l'on vienne de l'ouest ou de la rive sud. Ces passages obligés ont d'importants impacts sur l'économie, la sécurité et l'environnement. « La construction d'un pont entre Baie-Sainte-Catherine et Tadoussac ainsi que le prolongement de la route 138 de Kegaska à Blanc-Sablon viendraient atténuer plusieurs problèmes », explique Guillaume Tremblay.

« Les liens d'une rive à l'autre ne sont pas fiables, car ils sont tributaires de la météo. De plus, nous ne sommes jamais à l'abri d'accidents tragiques, comme celui de l'été dernier à Tadoussac, ou encore de bris mécaniques. Qu'on pense au F.-A. Gauthier ! », ajoute-t-il. Avec les travaux et l'achalandage qui s'intensifient durant l'été, la sécurité serait aussi améliorée. « Une centaine de voitures quittent



**Campagne d'affichage de la Coalition 138 (dont fait partie le Conseil central de la Côte-Nord-CSN) et de la Société du pont sur le Saguenay.** En haut : la traverse Tadoussac-Baie-Sainte-Catherine.

les traversiers plusieurs fois par jour. En période estivale, pendant les travaux routiers notamment, les risques d'accident augmentent. Permettre une circulation mieux répartie viendrait diminuer ces risques.»

Compte tenu de la situation, les déplacements requièrent plus de temps ; le coût des marchandises augmente et leur disponibilité diminue. À Fermont et à Schefferville, un produit peut se vendre jusqu'à trois fois le prix payé dans les grandes villes du Québec.

Les Nord-Côtiers aussi subissent les contre-coups des difficultés liées aux déplacements. Guillaume Tremblay enchaîne : « Nous devons souvent nous rendre à l'extérieur de la région, si on veut visiter nos familles ou avoir accès à certains services de santé ou d'éducation. »

Les difficultés de transport constituent aussi un obstacle important ; les touristes qui visitent la région doivent d'ailleurs s'armer de patience, car il n'est pas rare, durant les mois d'été, que les gens doivent attendre jusqu'à une heure et demie pour effectuer la traversée entre Charlevoix et la Côte-Nord. « Il en va de même pour nos familles qui viennent nous rendre visite », précise le président du conseil central.

Enfin, quelque 40 000 traversées se font bon an, mal an entre Baie-Sainte-Catherine et Tadoussac. Or, le fjord est un endroit prisé par les baleines et les bélugas pour la présence de nourriture. La construction du pont, dont les piliers seraient érigés sur les rives, permettrait aux mammifères de bénéficier du fjord en toute quiétude.

## Sourde oreille de la CAQ

Le consensus des élu-es régionaux de la Côte-Nord sur la question ainsi que l'action de la coalition avaient porté leurs fruits avant les élections de 2018. L'ex-ministre responsable de la Côte-Nord, Pierre Arcand, était venu annoncer la création d'un bureau de projet pour mener une étude de faisabilité d'un pont au-dessus de la rivière Saguenay. « Depuis l'arrivée de la CAQ au pouvoir, tout est freiné », note Guillaume Tremblay. En effet, le ministre des Transports, François Bonnardel, n'a toujours pas accepté de rencontrer les élu-es et les porte-parole de la coalition. « Il est temps que la Côte-Nord réalise son plein potentiel. Ça fait 40 ans qu'on en parle, il faut y voir. » En attendant que le ministre ouvre les portes de son cabinet, les groupes et les individus concernés maintiendront la pression. ●



DERNIÈRE HEURE  
RÉFORME ROBERGE  
EN ÉDUCATION

# LE GOUVERNEMENT BÂILLONNE LE PARLEMENT

Quelques centaines de syndiqué-es de la CSN en colère ont manifesté le 6 février à Montréal. Leur but : exhorter le gouvernement du Québec à laisser le processus démocratique suivre son cours et s'opposer au bâillon concernant le projet de loi 40 sur la gouvernance scolaire. Malheureusement, le couperet du bâillon est tombé dans la nuit du 6 au 7 février, interrompant abruptement les travaux parlementaires portant sur le projet de loi.

Tout juste avant de recourir au bâillon, le gouvernement a déposé 82 amendements. Ceux-ci n'ont jamais pu être étudiés par les parlementaires. Plusieurs représentantes de la CSN présentes à la manifestation se sont indignées de cette approche autoritaire du gouvernement Legault dans ce dossier. « Le gouvernement devrait avoir appris qu'il ne gagne rien à agir dans la précipitation. À présent, on se retrouve avec un projet de loi mal ficelé. Ce sont les employé-es, les élèves ainsi que leur famille qui risquent d'en payer le prix », a souligné la vice-présidente de la CSN, Véronique De Sève.

La présidente du secteur scolaire de la Fédération des employées et des employés de services publics (FEESP-CSN), Annie Charland, n'en revenait pas elle non plus. « Le ministre parle souvent de consulter celles et ceux qui connaissent les enfants par leur nom. C'est le cas des membres du personnel de soutien scolaire qui travaillent dans plus de 1600 écoles du Québec, tous les jours. Mais ni M. Legault ni le ministre Roberge n'ont daigné consulter ces personnes », s'insurge-t-elle.

Participant également à la manifestation, Nathalie Arguin, présidente de la FEESP-CSN, a tenu à commenter l'odieux bâillon. « Quand un projet de loi compte plus de 300 articles et modifie plus de 80 lois, cela dépasse l'abolition des élections scolaires. Au fond, le gouvernement a choisi la facilité pour faire taire toutes les voix contraires à la sienne. Cette façon de procéder est extrêmement inquiétante. » ●

Thierry Larivière

# UNE RÉFORME LÉGISLATIVE

Le dépôt du projet de réforme des lois en santé et sécurité du travail a enfin été annoncé pour mars prochain. Une lueur d'espoir pour les milliers de personnes qui, depuis trop longtemps, subissent les conséquences de leur vétusté.

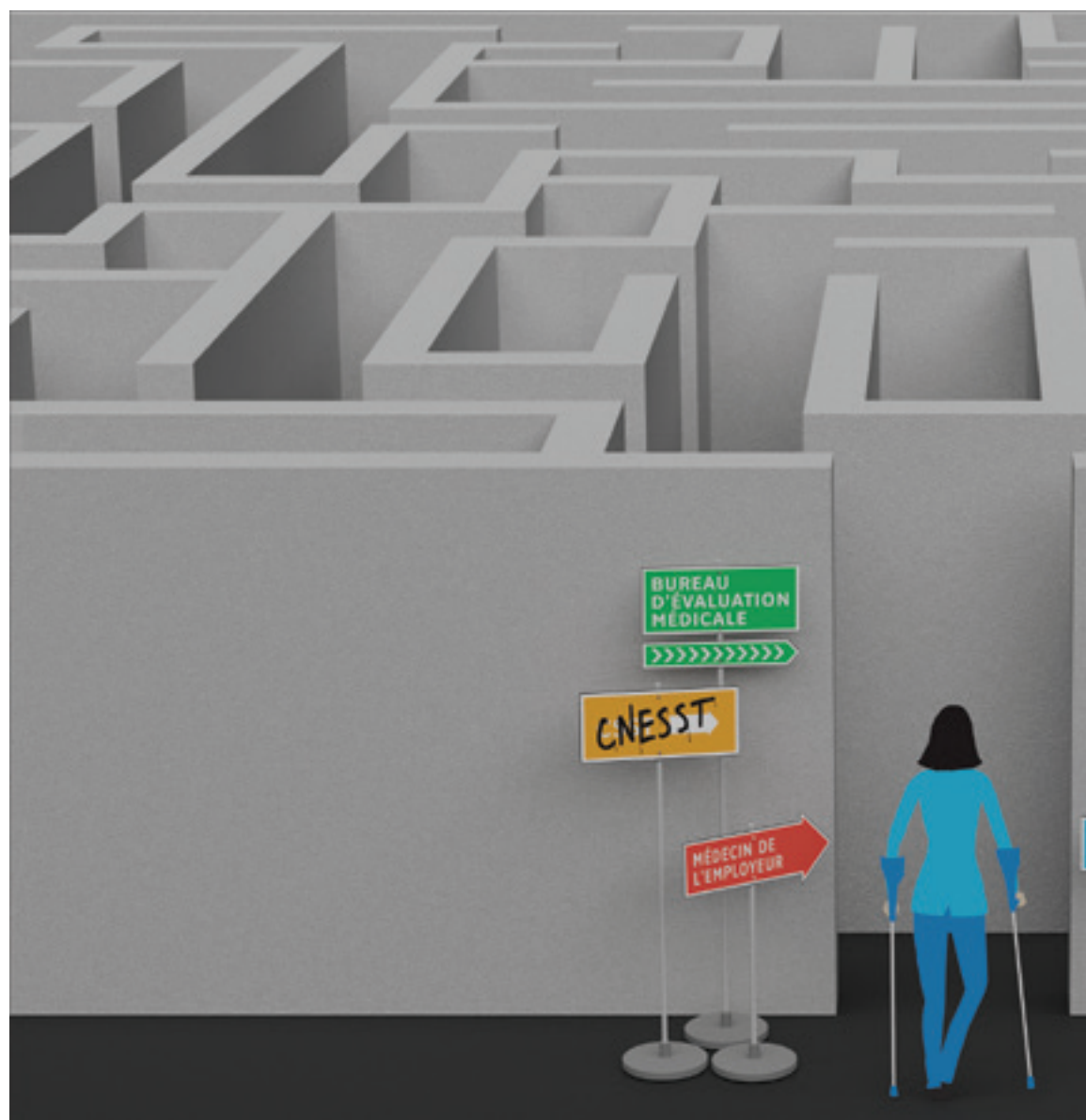
Par Jason Brochu-Valcourt

Illustration : Tomasz Walenta

**L**e Québec faisait figure de proue en 1979 avec l'adoption de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST). Quarante et un ans plus tard, il se retrouve en queue de peloton en cette matière. La LSST n'a jamais été actualisée, pas plus que la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (LATMP) adoptée en 1985. « On est nettement en arrière des autres régimes quand on se compare à ce qui se fait ailleurs, notamment dans le reste du Canada », admettait d'ailleurs le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale responsable de la réforme, Jean Boulet, dans une entrevue accordée au *Soleil* en janvier 2019.

## Un rattrapage qui urge

À l'heure actuelle, c'est plus de 75% des travailleuses et des travailleurs du Québec qui ne sont pas couverts par la loi, une aberration, selon Jean Lacharité, vice-président de la CSN. « C'est incroyable qu'en 2020, au Québec, trois travailleuses ou travailleurs sur quatre ne soient pas protégés ou n'aient accès à aucun mécanisme de prévention prévu par la loi. Nous demandons depuis des années que ces mécanismes soient étendus à l'ensemble des milieux de travail. Il faut rattraper le temps perdu! »



C'est d'ailleurs ce que recommande une étude de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) parue en janvier 2020. On y apprend que les groupes jugés « non prioritaires » par la loi sont en proportion aussi touchés, sinon plus, que les groupes prioritaires. L'étude confirme ainsi la nécessité d'étendre les processus de prévention à tous les secteurs professionnels, indistinctement de leur niveau de « priorité ».

## Le réseau de la santé comme priorité

Ce besoin est d'autant plus criant pour le réseau public de la santé et des services sociaux, qui détient le triste record du plus grand nombre de réclamations auprès de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) en matière d'accidents de travail et de lésions professionnelles. Pourtant, ce secteur est toujours considéré comme « non prioritaire » aux yeux de la loi, ce qui crée d'importantes

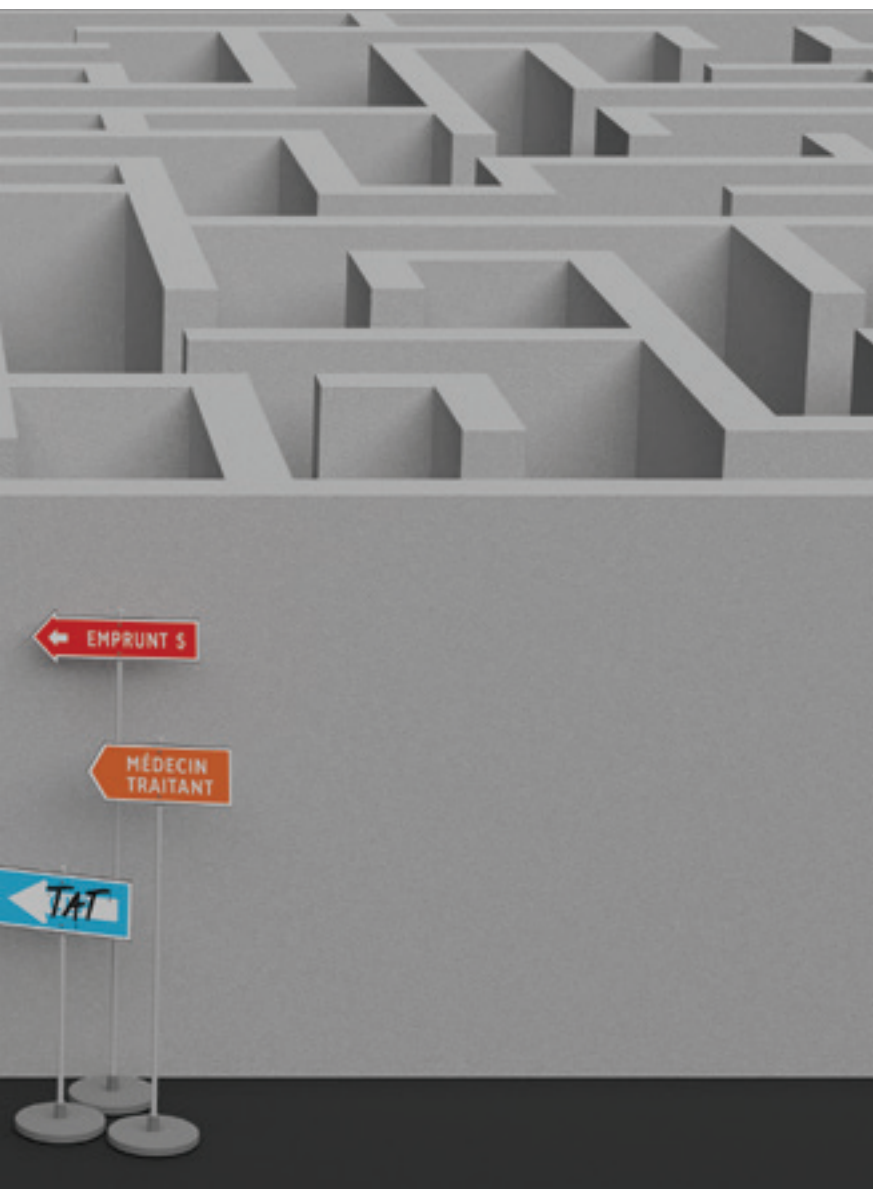
lacunes sur le plan de la prévention dans les différents établissements.

Jessica Goldschleger, présidente du Syndicat des technicien-nes et professionnel-les de la santé et des services sociaux du Québec (STEPSQ-CSN) du CHU Sainte-Justine, souligne que cette absence d'investissements en prévention est l'une des principales causes de blessure physique chez les membres de son syndicat, notamment les technologistes médicaux en laboratoire qui se heurtent à de sérieux problèmes d'ergonomie des espaces de travail.

« Des personnes doivent s'asseoir sur des bottins téléphoniques à longueur de journée pour être à la bonne hauteur ou doivent travailler constamment de côté, faute de place pour allonger leurs jambes sous les comptoirs. À la longue, des troubles musculo-squelettiques se développent et les gens doivent être mis en arrêt de travail. Si nous pouvions bénéficier d'un représentant en prévention à temps plein et de budgets appréciables dédiés



# PLUS QUE NÉCESSAIRE



entièrement à la question, comme la LSST le prévoit pour les secteurs prioritaires, on pourrait éviter de nombreuses blessures comme celles-là.»

Pour Guy Mousseau, vice-président en santé, sécurité et défense du Syndicat des travailleuses et travailleurs du CISSS-CSN de Lanaudière, le constat est le même: «Ça fait 26 ans que je m'occupe des dossiers de santé et de sécurité au travail et, pour moi, la preuve est établie depuis fort longtemps: plus les employeurs investissent en prévention, plus les cas de lésions professionnelles diminuent. C'est une corrélation directe, soutient-il. En ce moment, le secteur de la santé est réactif plutôt que proactif. Il faut que ça change!»

## Surcharge de travail et détresse psychologique

Les conséquences du caractère désuet des lois ne s'arrêtent pas là. Le nombre grandissant de personnes qui doivent demander un arrêt de travail pour des lésions professionnelles

**Plus les employeurs investissent en prévention, plus les cas de lésions professionnelles diminuent.**

entraîne nécessairement une pénurie de main-d'œuvre; et celui-ci pèse lourd sur les épaules des personnes qui demeurent en poste.

Le Comité national intersyndical de prévention en santé et sécurité, qui regroupe sept syndicats du milieu de la santé et des services sociaux, rapportait récemment qu'entre 2014 et 2018, le nombre d'heures d'absence liées à des cas de santé et de sécurité au travail avait augmenté de 34% pour l'ensemble des établissements publics du Québec.

Par conséquent, la charge de travail augmente considérablement pour les personnes qui demeurent à pied d'œuvre et les cas d'épuisement professionnel et de détresse psychologique causés par l'anxiété au travail s'accumulent. «On n'en peut plus!», s'exclame Jessica Goldschleger. «Avec les heures supplémentaires obligatoires et la pénurie de personnel, la pression est trop forte. Les gens finissent par flancher», se désole-t-elle.

## Contestation et arbitrage médical

Le hic, c'est que la LATMP ne reconnaît aucune maladie à caractère psychologique. Une personne qui souhaite recevoir un tel diagnostic et être indemnisée par la CNESST doit faire la démonstration que cette «lésion» psychologique est bel et bien liée à l'exercice de son travail. Le fardeau de la preuve repose donc entièrement sur les épaules des travailleuses et des travailleurs.

Qui plus est, même si le dossier du salarié-e est bien étoffé, l'employeur contestera le diagnostic du médecin traitant par un médecin qu'il désigne lui-même. Il cherchera de la sorte à réduire le montant de sa cotisation en tant qu'employeur au fonds d'indemnisation de la CNESST, lequel est établi en fonction du nombre de réclamations qu'il génère. Ainsi, la quasi-totalité des diagnostics de lésions ou de maladies professionnelles est contestée, ce qui déclenche la procédure d'arbitrage devant le Bureau d'évaluation médicale (BEM) du ministère du Travail.

## Santé mentale et vie privée

Cette situation n'est pas sans conséquences sur les personnes concernées qui, en plus d'affronter la lourdeur administrative de toutes ces démarches, doivent subir un «procès public» sur leur vie personnelle et leur santé mentale. Car l'employeur veut démontrer que la maladie à caractère psychologique de son employé-e n'est pas liée à l'exercice de son travail et s'affaira à constituer parallèlement un dossier sur celui-ci en enquêtant sur sa vie, son passé et ses antécédents.

«Certains employeurs vont même jusqu'à épier les profils Facebook des gens en arrêt de travail. C'est assez préoccupant, confie Jessica Goldschleger. Alors plutôt que de

s'embarquer dans de longues procédures pénibles et souvent humiliantes au cours desquelles des événements douloureux de leur vie privée seront ressassés, plusieurs décident dans bien des cas d'abandonner leur recours contre l'employeur.»

## Retour au travail prématuré

C'est ainsi que bon nombre d'employé-es se voient contraints de retourner au travail de manière prématurée sans pour autant être rétablis. «Ce qu'on remarque de plus en plus, ce sont des gens encore malades qui reprennent le boulot et qui font du présentisme jusqu'à une éventuelle rechute. Plusieurs personnes, même, démissionnent parce qu'elles ne se sont jamais remises de leur maladie», constate Jean-Renaud Caron.

«Si la LATMP était revue et les diagnostics à caractère psychologique reconnus par la CNESST, plusieurs cas seraient indemnisés de façon adéquate; cela pousserait l'employeur à trouver d'autres solutions plutôt que d'exiger prématurément le retour au travail des salarié-es», ajoute-t-il.

Les attentes envers le ministre Boulet et sa réforme législative sont donc très élevées, et pour cause. Après plus de quarante ans d'inaction, il est grand temps de remédier à la situation, et ce, pour la santé du Québec et celle de ses millions de travailleuses et de travailleurs. ●

## LES QUATRE REVENDICATIONS DE LA CSN POUR LA RÉFORME DES LOIS EN SANTÉ ET SÉCURITÉ

1. Étendre les mécanismes de prévention à l'ensemble des milieux de travail, et non plus seulement à certains groupes prioritaires.
2. Maintenir le programme de maternité sans danger afin d'assurer un milieu de travail sécuritaire pour la femme enceinte et son enfant qui est à naître ou allaité.
3. Faciliter l'admission des lésions professionnelles, notamment des maladies à caractère psychologique.
4. Déjudiciariser le régime d'indemnisation en procédant, entre autres, à la révision du système de financement et l'abolition du Bureau d'évaluation médicale.

## REPRISE DES QUOTIDIENS DU GROUPE CAPITALES MÉDIAS

## POUR LA SUITE DU MONDE

Cent vingt-sept jours se sont écoulés entre le moment où le Groupe Capitaux Médias (GCM) s'est placé sous la protection de la Loi sur les arrangements avec les créanciers et l'acceptation du plan de reprise collective des quotidiens. Retour sur une petite révolution.

Par Michael Lartigau



**C**es 127 jours, les syndiqué-es du *Soleil*, du *Nouvelliste*, du *Droit*, de *La Voix de l'Est*, du *Quotidien* et de *La Tribune* s'en souviendront longtemps. Le 19 août dernier, ils étaient plus de 350 salarié-es au bord du gouffre. Depuis, des coopératives ont repris le bâton de pèlerin pour chacun des journaux et la voix de ces régions continuera à être portée dans le vaste discours médiatique.

### Inventer un nouveau modèle

Dans cette course contre la montre, les employé-es ont proposé un modèle d'affaires novateur et une vision nouvelle pour l'avenir de la presse écrite: la propriété collective, une approche encore jamais vue étant donné l'envergure du projet. Désormais, ils pourront miser sur un niveau d'indépendance qui sera au service des communautés et représentatif de leur réalité.

Dès le départ, l'idée de reprendre les quotidiens en fondant des coopératives s'est enracinée dans les esprits des représentantes et représentants syndicaux concernés. Pour y arriver, il leur aura fallu réagir très rapidement et entamer un travail colossal.

### Sacrifices et efforts collectifs

Dans les heures suivant l'annonce par les dirigeants de GCM, les syndiqué-es se sont mobilisés, avec l'appui de la CSN et de la Fédération nationale des communications (FNC-CSN), afin de développer une solution de rechange viable. Les défis étaient nombreux et le temps compté. Baisser les bras n'était pas envisageable et une période très intense s'est amorcée, alors que la CSN a soutenu activement les syndiqué-es pour les aider à s'adjoindre les services de ressources appropriées, comme ceux de MCE Conseils. Quatre mois effrénés ont suivi pendant lesquels les travailleuses et travailleurs ont conçu

### La CN2i

Les six coopératives ont créé la Coopérative nationale de l'information indépendante (CN2i) afin d'optimiser certaines opérations, de réaliser des économies d'échelle et de développer des technologies communes pour favoriser le virage numérique. À bien des égards, la CN2i constitue l'une des propositions les plus porteuses pour l'avenir des médias. Elle pourrait même devenir un levier de soutien et de développement de journaux partout au Québec.

un ambitieux plan de reprise et mené une vaste campagne de financement, tout en continuant à assurer la publication de leur quotidien.

Ce marathon en aura surpris plus d'un par son intensité. Car malgré la bonne volonté des acteurs impliqués, la partie était loin d'être gagnée. À commencer par la difficile situation financière de l'entreprise sur fond de crise générale dans la presse écrite. Rappelons ici quelques faits: lors des deux précédentes négociations, les salarié-es avaient consenti des hausses salariales de 1%, un taux en deçà de l'inflation, dans l'espoir de maintenir à flot leurs quotidiens. Ils avaient également accepté de rendre les régimes de retraite des salarié-es actifs moins avantageux. Sans compter la diminution de la valeur des régimes de retraite, un drame qui touche tout autant les retraité-es que les travailleuses et travailleurs encore en poste.

Malgré cela, l'espoir prend le dessus. À terme, c'est une incroyable campagne de financement qui s'est déployée: en moins de trois mois, 2,5 millions de dollars sont recueillis auprès de la population. L'un des messages les plus forts de toute cette expérience est ainsi lancé: les quotidiens régionaux sont essentiels et leurs communautés sont déterminées à faire en sorte qu'ils survivent. Fort de cet important appui populaire, le projet de coopérative aura également su convaincre Fondation (CSN), le Fonds de solidarité de la FTQ ainsi que Desjardins d'appuyer financièrement l'aventure.

Mais de nouveaux sacrifices devront être consentis. «Nous contribuerons à la pérennité de nos quotidiens par un prélèvement de 5% sur chacune de nos payes», explique Louis Tremblay, président des conseils d'administration de la coopérative du *Quotidien* et de la Coopérative nationale de l'information indépendante (CN2i). «Nous nous priverons d'augmentations salariales et de bonification de prime durant les premières années du projet. Nos communautés pourront ainsi conserver une voix. Nos enjeux, notre vie politique, sociale, culturelle et économique continueront à faire l'objet d'une couverture indépendante et professionnelle. Nous y veillerons.»

### Une victoire et des luttes à venir

Le 23 décembre dernier, le plan de relance proposé par les travailleuses et travailleurs était accepté devant la Cour supérieure. Des centaines d'emplois ont été sauvegardés et la population peut espérer des jours meilleurs pour l'information régionale indépendante. Les défis à venir sont toutefois énormes et nul n'en est plus conscient que Louis Tremblay. «Cette victoire prouve que notre mouvement peut accomplir d'immenses choses. Dans les prochaines années, nous devons continuer d'innover. Nous devons piloter un virage numérique et appliquer les idées phares de notre plan d'affaires pour atteindre l'équilibre budgétaire et retrouver enfin la voie de la rentabilité. Sauf que cette fois-ci, nous sommes collectivement responsables de notre destin, et nous n'aurons pas à subir les décisions arbitraires et opaques comme dans le passé. Ça va faire du bien!» ●

ENTRE LES VAGUES QUI S'ENTRECHOQUENT

# TRAVAILLER SUR LES TRAVERSIERS



Le traversier F.-A. Gauthier, à quai pour des réparations au chantier Davie, en juillet dernier.

Sylvie est maintenant soulagée, elle qui a passé près d'un an à se faire engueuler par des clients en colère. Le traversier sur lequel elle travaille, le F.-A. Gauthier, est enfin redevenu opérationnel. Il était temps, parce que les usagers étaient vraiment à bout. Et elle aussi.

En décembre 2018, on annonçait que le récent traversier chargé de la traversée Matane-Baie-Comeau-Godbout, le F.-A. Gauthier, allait rester à quai durant quelques semaines. Mais les semaines se sont transformées en mois, puis en années.

«On se faisait sacrer après, on se faisait traiter d'incompétents, et si on répondait quelque chose que le client ne voulait pas entendre, il nous demandait notre nom pour déposer une plainte contre nous. On travaillait fort pour essayer de composer avec la situation, mais on avait hâte que ça se termine.»

La longue traversée Matane-Baie-Comeau-Godbout, utilisée par près de 200 000 personnes par année, est névralgique pour l'économie nord-côtière. «On y voit un grand nombre de camions-remorques et de personnes qui l'empruntent pour se rendre au travail, dans le Nord. C'est un lien central pour envoyer, entre autres choses, les denrées périssables vers Fermont», souligne Sylvie.

Durant l'inactivité du F.-A. Gauthier, les habitué-es du traversier devaient contourner le fleuve Saint-Laurent par la route. Après ce détour de près de huit heures, ils empruntaient le pont aérien ou encore la traversée à Rivière-du-Loup. Ils devaient alors laisser leur voiture derrière eux, dans une région peu reconnue pour son transport en commun.

On pourrait penser que la traversée est frappée de pure malchance, mais en y regardant

de plus près, il s'agit plutôt d'une question de mauvaise gestion et de négligence, dont certaines ramifications semblent remonter jusqu'à la mafia en Italie.

Au moment de remplacer le Camille-Marcoux, qui a fait la traversée pendant plus de 30 ans, la Société des traversiers du Québec (STQ) a retenu la soumission la plus basse, celle de la firme Fincantieri, évaluée à 140 millions de dollars. Les réparations et ajustements divers, additionnés au coût des mesures d'urgence pour assurer la traversée par d'autres moyens, auront fait monter la facture à quelque 220 millions. La firme, dont les bureaux ont été perquisitionnés quelques années après l'obtention du contrat, a fait l'objet de plusieurs poursuites dans différents pays.

Malgré les lacunes lors de la construction du F.-A. Gauthier et les nombreux avertissements qu'elle a reçus, la STQ aurait fait la sourde oreille, selon un reportage diffusé par l'émission *Enquête* de Radio-Canada. Le laxisme des responsables chargés de superviser la construction du navire laisse d'ailleurs perplexes. En février 2019, le gouvernement caquiste congédiait le directeur général et mandatait, quelques mois plus tard, la vérificatrice générale d'étudier ce fiasco.

«On a fini par cacher pour qui on travaille, parce qu'on n'en pouvait plus d'entendre parler des problèmes de la traversée. Même les enfants des salarié-es se faisaient écœurer dans la cour d'école», déplore Sylvie.

Le 26 janvier dernier, le F.-A. Gauthier a repris du service, après un essai raté en décembre. Les salarié-es espèrent, sans trop y croire, qu'il tiendra enfin le coup. ●

Daniel Pierre-Roy

## SANTÉ-SÉCURITÉ SUR LES TRAVERSIERS ÇA TANGUE!

Marc se bat contre la STQ, car travailler sur le F.-A. Gauthier l'a rendu malade. Exerçant le métier de huileur, il devait nettoyer la moisissure qui s'étendait sur des proportions impressionnantes du jeune bateau. Il a développé une maladie pulmonaire qui a mis fin à sa carrière.

De son côté, Émilie travaille à la traversée Sorel-Tracy; elle constate que ce n'est pas sur le bateau que le boulot y est le plus risqué, mais lorsque les automobilistes, pressés, arrivent sur le site et en repartent. Un accident s'est d'ailleurs produit il y a quelques années, après qu'un véhicule a happé mortellement un travailleur. «Les gens ne font pas attention. On passe proche de se faire frapper assez souvent. Notre bateau, on le connaît, mais nous n'avons aucun contrôle sur les clients et leur conduite automobile.»



Les syndiqué-es de la SQDC sont heureux de la signature de leur première convention collective.

SQDC

## UN SOUPIR DE SOULAGEMENT

Plus d'un an après l'ouverture des premières succursales de la Société québécoise du cannabis (SQDC), les travailleuses et les travailleurs syndiqués ont finalement obtenu une première convention collective.

Après des mois de négociation et de mobilisation, ils ont enfin signé la convention en décembre dernier, permettant ainsi le versement de la rétroactivité des salaires juste à temps pour les Fêtes.

«Pendant plus d'une année, nous avons gagné 14 \$ l'heure. Ce n'est pas un salaire décent qui nous permet de vivre. Ces augmentations salariales, de même que les nouveaux horaires et les semaines de vacances, vont vraiment nous donner la chance de respirer un peu», souligne Stéphanie Martel Gill, présidente du syndicat et conseillère à la succursale Peel. Le salaire à l'embauche passera donc à 16,25 \$; il augmentera ensuite progressivement et pourra atteindre jusqu'à 21,23 \$ l'heure. C'est aussi quatre semaines de vacances, en plus de cinq congés mobiles, qui seront désormais la norme à la SQDC.

Pour plusieurs travailleuses et travailleurs, ce fut une toute première expérience de négociation de convention collective. Les sourires affichés sur les visages croisés dans les assemblées générales, lorsque les détails de l'entente étaient révélés, n'avaient pas de prix; ils rappellent une fois de plus l'importance d'avoir un syndicat pour défendre ses droits.

Les militantes et militants ne sont certainement pas prêts d'oublier cette première mobilisation qui a porté ses fruits et se préparent déjà pour la prochaine fois. Chose certaine, le SEESQDC-CSN, maintenant fort de 11 succursales, aura du pain sur la planche pour l'implantation de cette convention.

Rappelons que la SQDC a enregistré des ventes totalisant 71 millions de dollars lors de son premier exercice financier et compte ouvrir jusqu'à 56 succursales supplémentaires d'ici 2023. ● Camille Godbout

## NÉGOCIATION DU SECTEUR PUBLIC

## LA CAQ SOUHAITE-T-ELLE ASPHYXIER LES SERVICES PUBLICS ?

Le 12 décembre dernier, la CSN a rencontré le Conseil du trésor pour recevoir les offres du gouvernement en vue du renouvellement des conventions collectives du secteur public.

Par Katerine Desgroseilliers



**A** lors que la CAQ promettait du changement, les propositions déposées indiquent plutôt que le gouvernement Legault choisit de poursuivre sur la même voie que ses prédécesseurs libéraux en refusant de reconnaître la valeur du travail accompli par les travailleuses et les travailleurs en éducation, en santé et services sociaux et dans les organismes gouvernementaux.

### Des offres salariales insultantes

Côté salaire, le gouvernement offre à ses propres employé-es de s'appauvrir. En proposant des augmentations sous le taux d'inflation – 1,75% pour chacune des deux premières années, 1,5% pour la troisième année et 1% pour chacune des deux dernières années – le premier ministre Legault renie sa parole de consentir au minimum des augmentations qui couvriraient la hausse du coût de la vie. Pour les membres CSN du secteur public, cette proposition est inacceptable. Éviter de s'appauvrir en travaillant ne devrait même pas être un enjeu de négociation. C'est la base.

Le Conseil du trésor propose aussi de verser un montant forfaitaire de 1000\$ non

récurrent aux personnes qui auront atteint le dernier échelon de leur échelle salariale d'ici le 30 mars 2020. Ce montant n'est que de la poudre aux yeux.

Sur le terrain, les offres salariales ont été reçues comme une véritable insulte. Pour bon nombre de travailleuses et de travailleurs des réseaux publics, le salaire actuel ne permet même pas de vivre décemment. Les besoins sont grands et les personnes qui œuvrent au quotidien à prodiguer les meilleurs services possible à la population s'attendent à plus de respect de la part de leur employeur, le gouvernement du Québec.

### Négocier sans attendre

Le Conseil du trésor, dans son dépôt des demandes à la table centrale, annonçait la création de trois forums sur ses priorités gouvernementales, soit la santé globale des salarié-es, la réussite éducative et l'accessibilité aux soins pour la clientèle en hébergement de longue durée ou recevant des soins à domicile. La CSN a annoncé en janvier dernier qu'elle ne participera pas à ces forums; les fédérations du secteur public considèrent que les discussions sur ces enjeux cruciaux doivent se tenir aux tables de négociation, dès maintenant.

**Éviter de s'appauvrir en travaillant ne devrait même pas être un enjeu de négociation. C'est la base.**

Une première séance entre la CSN et le Conseil du trésor s'est tenue le 8 janvier. Les parties ont convenu de se rencontrer régulièrement. Les pourparlers sont donc entamés sur l'ensemble de nos revendications, tant sur le salaire que sur les autres enjeux intersectoriels, soit la retraite, les disparités régionales, les droits parentaux ainsi que les assurances collectives et la protection des lanceurs d'alerte.

### Des dépôts sectoriels déconnectés

Les fédérations du secteur public affiliées à la CSN (FEESP, FNEEQ, FP et FSSS) ont aussi reçu, en décembre, les propositions sectorielles des comités patronaux de négociation.

Dans le secteur de la santé et des services sociaux ainsi qu'en éducation, les dépôts patronaux dénotent un flagrant manque de vision. Alors que la négociation devrait servir à améliorer les conditions de travail de toutes et de tous, les patrons des réseaux semblent plutôt vouloir saisir l'occasion pour accroître le pouvoir des cadres et retirer certains droits aux salarié-es. Les dépôts comportent des éléments préoccupants pour celles et ceux qui sont en situation de précarité, particulièrement en éducation: diminution des avantages pour les employé-es à temps partiel, augmentation des délais et ajout de critères pour l'obtention de la permanence, modification des horaires à la petite semaine, etc. Avec de telles mesures, il est difficile de saisir comment les patrons pensent attirer la relève dans les écoles, les cégeps et les établissements de santé et de services sociaux.

Du côté des travailleuses et travailleurs des organismes gouvernementaux syndiqués à la CSN qui prennent part à la négociation du secteur public, seuls les membres du Parc olympique de Montréal ont déjà entamé les discussions avec la partie patronale. Les sept syndicats FEESP et FP de cet organisme ont décidé de se coordonner pour mener la présente ronde de négociation. Une décision fort stratégique compte tenu de la volonté de l'employeur de réécrire entièrement les conventions collectives, notamment en décloisonnant les horaires et en facilitant le recours à la sous-traitance. Les syndicats CSN de l'aide juridique, des traversiers et de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse n'ont quant à eux toujours pas reçu les propositions patronales.

### Merci, mais non merci

Absolument rien dans les dépôts du gouvernement, tant à la table centrale qu'aux tables sectorielles, ne permet d'attirer le personnel dans le secteur public et de le retenir. Avec les coffres de l'État québécois qui débordent et une situation de rareté de main-d'œuvre qui entraîne déjà des pénuries majeures dans les réseaux, voire des bris de services, le gouvernement a les moyens et le devoir de faire mieux. C'est par leur mobilisation que les 150 000 travailleuses et travailleurs CSN du secteur public lui feront prendre conscience de l'urgence d'agir. ●



# FAIRE.LE.POINT

Pour cette nouvelle baladodiffusion, l'équipe du *Point syndical* vous propose un entretien entre **Marie-Ève De Bellefeuille**, éducatrice spécialisée au CLSC de Beauport, et **Caroline Senneville**, vice-présidente de la CSN. Cet échange lève le voile sur le travail crucial, mais mal connu des éducatrices spécialisées; il fait état de réflexions préoccupantes sur le bien-être des enfants ébranlé par des années d'austérité. En voici un condensé.

**CAROLINE:** En quoi consiste ton travail concrètement ?

**MARIE-ÈVE:** J'aide les enfants et leur famille au quotidien, et ma façon de le faire est de me déplacer directement pour aller à leur rencontre, à la maison. Je suis présente le matin ou au retour de l'école pour apporter du soutien aux parents dans ces moments plus intenses de la journée. Je leur offre un appui pour faciliter leur passage à travers des étapes de la vie qui sont parfois un peu ardues.

**CAROLINE:** Dans le cadre de ton travail, j'imagine que tu peux être en lien avec les centres jeunesse ?

**MARIE-ÈVE:** Oui, je travaille en collaboration avec ces centres. Souvent, des personnes viennent volontairement solliciter nos services. Mais parfois aussi, nous intervenons tout juste avant ou après le passage de la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) dans le dossier.

**CAROLINE:** Si tu avais une baguette magique, que ferais-tu pour donner de meilleurs services ?

**MARIE-ÈVE:** Si j'avais le pouvoir de changer quelque chose dans mon travail, je réduirais les tâches administratives afin d'assurer une plus grande présence auprès des familles. Être moins derrière mon bureau me permettrait de me concentrer sur les services aux usagers. Les éducatrices et éducateurs spécialisés aiment être dans l'action; le volet administratif est important bien sûr, car il faut laisser des traces de nos interventions, mais il prend tellement de place qu'il gruge le temps précieux passé aux côtés de celles et ceux qui ont besoin de nous.

**CAROLINE:** Qu'aimerais-tu apprendre au public à propos de ton travail ?

**MARIE-ÈVE:** Nous sommes invités dans l'intimité des gens. Quand on arrive dans un foyer, tôt le matin, on voit des personnes en pyjama et les cheveux en bataille ou en train de se brosser les dents. Notre travail est caché; on ne peut même pas s'imaginer à quel point il peut changer les choses dans la vie d'un enfant.

N'oublions jamais que les enfants, c'est l'avenir. Si on ne sème pas les graines, si on ne les aide pas à pousser comme il faut, elles vont se développer tout croche. La plupart des parents veulent qu'elles poussent droit, mais n'ont pas les moyens ou n'ont pas eu les modèles pour y arriver.

**CAROLINE:** On sait que les compressions dans le réseau de la santé et des services sociaux nuisent à la prestation de bons services en santé mentale. Est-ce que cette situation entraîne un impact sur ton travail ?

**MARIE-ÈVE:** Absolument. C'est une réaction en chaîne. Certains parents que j'accompagne attendent des traitements en psychologie depuis très longtemps. Leur santé mentale s'en trouve fragilisée, ce qui a une répercussion sur les enfants.

De leur côté, certains enfants reçoivent des diagnostics et doivent patienter longtemps pour une évaluation en pédopsychiatrie ou en orthopédagogie.

En attendant, ils peuvent avoir du mal à réussir sur le plan scolaire et ne reçoivent aucune aide durant cette période. Il s'ensuit souvent une augmentation des comportements difficiles à école, ce qui occasionne du stress au sein de la famille. Quand j'ai commencé il y a dix-sept ans, je n'étais pas aussi souvent témoin de ce genre de situation aujourd'hui très fréquente.

Pour écouter l'entretien intégral: [csn.qc.ca/nouvelles/balado](https://csn.qc.ca/nouvelles/balado)

# LE.POINT.EN.BREF



## COMBATTRE LES INCENDIES, TOUS ENSEMBLE

Leur geste de solidarité est exemplaire : les pompiers forestiers de la SOPFEU, syndiqués à la FIM-CSN, se sont rendus en Australie lors des incendies records qui ont sévi durant plusieurs mois. Ils ont ainsi mis à l'œuvre tout leur savoir-faire pour prêter main-forte à leurs camarades pompiers australiens. Un soutien remarquable qui les a beaucoup touchés durant cette difficile période.

UNE PHOTO DE LA SOPFEU

**4,3** MILLIARDS DE DOLLARS

C'est le montant du surplus budgétaire de l'État québécois prévu pour l'année 2019-2020 (300 millions de plus que le montant envisagé en décembre dernier), avant le versement de quelque 2,7 milliards dans le Fonds des générations. Les objectifs pour ce fonds en matière de ratio dette/PIB, qui devaient être remplis en 2025, ont déjà été atteints. C'est l'une des raisons pour lesquelles la CSN demande de reconsidérer les versements dans le Fonds des générations.

## CHAPEAU LES FILLES! REVIENT

Depuis plusieurs années, la CSN collabore en tant que partenaire important au concours *Chapeau les filles!* qui vise à saluer la persévérance et la détermination de jeunes femmes qui souhaitent poursuivre des études en vue de pratiquer des professions et des métiers traditionnellement masculins. Ces femmes inspirantes sont des modèles et participent au changement durable des mentalités. Leur force de caractère et leur ténacité méritent d'être saluées, tout comme les modèles de réussite qu'elles représentent. La CSN et trois fédérations affiliées, soit la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec, la Fédération des professionnelles et la Fédération des employées et employés de services publics, s'impliquent dans la sélection des lauréates et la remise des bourses. Le concours se termine le 6 mars.



## ILS SE SONT SERRÉ LES COUDES

Au terme d'une longue lutte et de huit semaines de grève, les employé-es d'Olymel Princeville ont voté, le 19 décembre dernier, en faveur de la recommandation de la conciliatrice nommée par le ministère du Travail. Parmi les gains obtenus, notons la hausse de la contribution de l'employeur au régime d'assurance collective, l'octroi d'un jour férié supplémentaire et une garantie bihebdomadaire d'heures de travail qui passera à 74 heures. La solidarité des syndiqué-es sur les piquets de grève de même que les actions de mobilisation auront conduit à des augmentations salariales de l'ordre de 8,03% pour la première année. Celles-ci oscilleront entre 3 et 5% les années subséquentes, pour un total de 3,05 \$ l'heure sur cinq ans.

# BIENVENUE À LA CSN

Entre le 15 novembre 2019 et le 15 janvier 2020, **11 nouveaux syndicats (ou accréditations) représentant 805 salarié-es** ont reçu la confirmation qu'ils se joignent à la Confédération des syndicats nationaux (CSN).

## ESTRIE

● SYNDICAT NATIONAL DES EMPLOYÉ-ES DE LA VOIX DE L'EST (FNC-CSN)

## LANAUDIÈRE

● SYNDICAT DU PERSONNEL PROFESSIONNEL DU COLLÈGE CHAMPAGNEUR (FP-CSN)

## LAURENTIDES

● STT DES INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES – SECTION DEMIX BÉTON MONT-TREMBLANT (FIM-CSN)

## MONTÉRÉGIE

● STT EN PETITE ENFANCE DE LA MONTÉRÉGIE – SECTION LES PETITS MOUSSES (FSSS-CSN)

## MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

- STT DU CENTRE L'ENTRE-TOIT (FP-CSN)
- STT UNIS DE BAŃQ (FEESP-CSN)
- STT DES STATIONNEMENTS DE MONTRÉAL – SECTION RADIO-CANADA (FC-CSN)
- SEE DE L'INSTITUT DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC (FNEEQ-CSN)
- STT DE COPIBEC (FNC-CSN)

## OUTAOUAIS

● STT DE L'ABATTOIR CHARRON (FC-CSN)

## QUÉBEC-CHAUDIÈRE-APPALACHES

● SEE DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DU CANNABIS – BEAUPORT (FEESP-CSN)



# AFFICHEZ VOS COULEURS POUR LE 8 MARS

Les outils du 8 mars 2020 développés autour du thème «**Féministes de toutes nos forces**» sont maintenant disponibles. En effet, dès le début du mois de février, la CSN a envoyé à ses syndicats les affiches, les autocollants ainsi que l'outil du 8 mars. Ce dernier, unique à la CSN, est un porte-crayon fait de carton rigide qui se décline en français et en anglais. Il peut aussi être utilisé comme range-tout, bonbonnière ou cache-pot et se veut une occasion pour les syndicats de sensibiliser leurs membres aux réalités et aux besoins des femmes et des travailleuses. Pour vous procurer les outils du 8 mars, n'hésitez pas à vous adresser à votre syndicat. Vous pouvez également télécharger les visuels de l'affiche, de l'autocollant et de l'épinglette, tout comme les visuels qui ont été développés pour les réseaux sociaux, à [csn.qc.ca/8mars/](http://csn.qc.ca/8mars/).

# CSN-CONSTRUCTION CAP SUR LE CHANGEMENT

Réunis en congrès les 3, 4 et 5 février derniers, les membres de la CSN-Construction ont décidé de lancer un message fort à leurs 193 000 collègues de la construction en adoptant la cotisation syndicale la plus basse du milieu, qui s'établit désormais à 10 \$ par semaine pour les apprentis et à 12 \$ pour les compagnons et les occupations. Tout un avantage, puisque la CSN-Construction continuera à offrir d'aussi bons services à ses membres!

L'organisation syndicale mènera par ailleurs d'importantes luttes au cours de la prochaine ronde de négociation, notamment pour augmenter la rémunération des travailleuses et des travailleurs du secteur résidentiel. Elle revendiquera également des hausses salariales globales supérieures à l'inflation, de même qu'une bonification de la cotisation patronale au régime de retraite et au régime d'assurance.



**INSCRIVEZ-VOUS  
À L'INFOLETTRE  
ET RECEVEZ  
TOUTE L'INFORMATION  
QUI VOUS  
INTÉRESSE**  
[csn.qc.ca/infolettre](http://csn.qc.ca/infolettre)

# UNE HISTOIRE INSPIRANTE

Il a fallu attendre cinquante ans pour que naisse le projet d'écrire l'histoire de la FNEEQ-CSN. D'étape en étape, l'entreprise est passée d'une simple volonté de présenter chronologiquement des faits marquants au projet beaucoup plus ambitieux de créer un récit, tout en mettant l'accent sur certains épisodes qui ont façonné la vie de la fédération. Le titre, *50 ans à faire école par nos luttes*, résume bien l'activisme et le pragmatisme de ses membres. Lutte pour la place des femmes dans la fédération, lutte pour l'accessibilité à l'éducation, lutte pour la reconnaissance des personnes chargées de cours, lutte pour le maintien des établissements en région, lutte pour l'autonomie professionnelle et pour la liberté d'expression : les causes défendues et les victoires obtenues sont inspirantes.



**50 ANS À FAIRE ÉCOLE PAR NOS LUTTES,** FÉDÉRATION NATIONALE DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS DU QUÉBEC, 2019, 249 PAGES

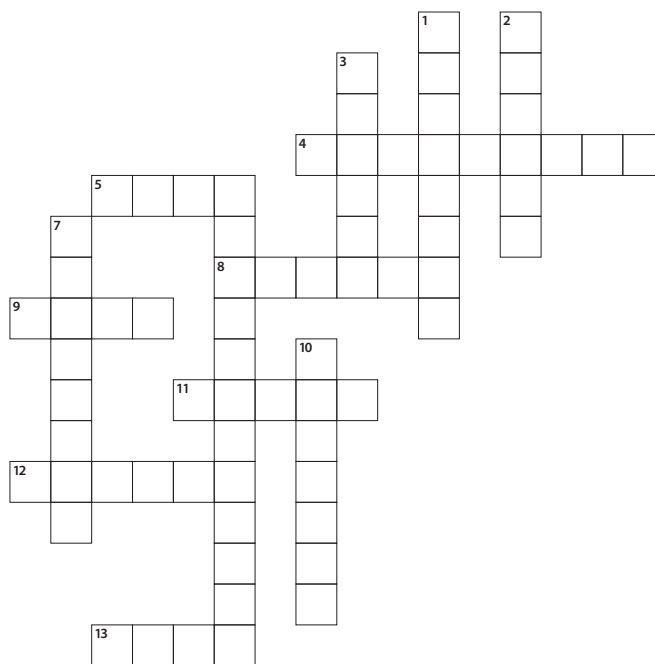
Le lancement du livre s'est déroulé au début du mois de décembre en présence des militantes et militants, des élu-es, des salarié-es et des retraité-es de la FNEEQ-CSN qui ont fait de la fédération l'organisation syndicale unique qu'elle est aujourd'hui et qu'elle sera encore demain. C'est grâce à leurs écrits et à leurs souvenirs qu'ils ont si généreusement partagé l'histoire de la fédération sans complaisance, avec moult détails et anecdotes. Encore une fois, mille mercis!

Ces témoignages ainsi que les archives ont fourni une abondante matière pour composer ce premier essai basé sur la mémoire collective. Plus de 430 journaux et bulletins, dont certains datent de 1941, ont été numérisés et sont désormais accessibles sur le site de la FNEEQ-CSN. Un véritable trésor syndical offert à toutes et à tous.

Bien sûr, on ne saurait passer sous silence le travail des photographes et des équipes de rédaction, de conception graphique et de révision linguistique. C'est grâce à leur professionnalisme que ce recueil d'une grande qualité a pu voir le jour.

Ce livre nous permet en outre de tirer des leçons du passé et de nous projeter vers l'avenir. Souhaitons que sa lecture inspire la relève militante dans la défense des valeurs et des progrès de la société québécoise. ● **Sonia Beauchamp**

En vente au centre de documentation de la CSN au coût de 25\$.



## MOTS ENTRECROISÉS

### LUTTES FÉMINISTES

#### Horizontalement

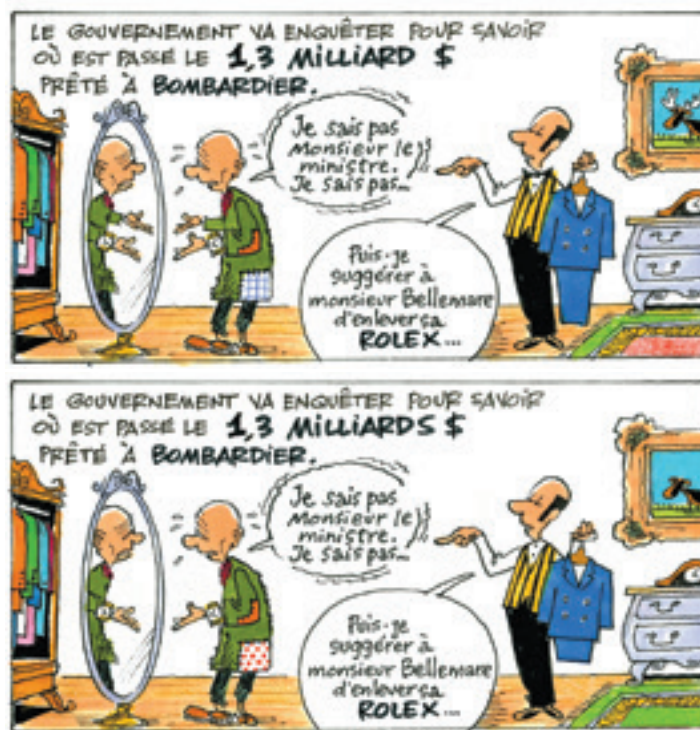
4. L'équité... attribuée à des emplois féminins un salaire égal à celui d'emplois masculins de valeur équivalente.
5. Mois pendant lequel se déroule la Journée internationale des droits des femmes qui a vu le jour en 1908.
8. Militantes féministes connues pour leurs perturbations d'événements publics menées les seins nus.
9. Dès le début du 20<sup>e</sup> siècle, les femmes ont lutté ferme pour obtenir ce droit.
11. Militante féministe québécoise à l'origine de la Marche mondiale des femmes.
12. Légalisée en 1960, elle a amélioré l'accès des femmes à la contraception.
13. Elles avaient soif dans cette pièce de théâtre qui a fait scandale en 1978.

#### Verticalement

1. Lancé en 2017, ce mouvement a permis de donner une voix aux victimes de violences sexuelles.
2. Égalité en nombre des hommes et des femmes au sein d'une assemblée politique.
3. Elle a permis aux femmes mariées d'exercer une profession sans l'autorisation de leur mari.
6. Organisation créée en 1903 pour revendiquer le droit de vote des femmes au Royaume-Uni.
7. Mouvement qui défend l'idée que les femmes doivent avoir le contrôle de leur grossesse et de leur fertilité.
10. Prénom de la fondatrice de la Fédération des femmes du Québec.

## LE JEU DES SEPT DIFFÉRENCES

par Boris



**66<sup>e</sup> Congrès de la CSN**

Du 25 au 29 mai 2020  
Centre des congrès de Québec

[csn.qc.ca/congres](http://csn.qc.ca/congres)

